

Modalités d'accès à l'emploi titulaire : éligibilité au dispositif Sauvadet II

- **Bases normatives :**

- Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Pièces-jointes :

- ✓ Annexe 2.1 : Fiche méthodologique « Sauvadet II » ;
- ✓ Annexe 2.2 : Notice explicative -Tableau portant recensement des agents éligibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire ;
- ✓ Annexe 2.3 : Schéma synthétique : critère d'éligibilité au dispositif « Sauvadet II » ;
- ✓ Annexe 2.4 : Tableau de recensement des agents éligibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire « Sauvadet II » .

